



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 07 Octobre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 36
- Convocation du : 1^{er} octobre 2024
- Affichage de la convocation : 1^{er} octobre 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_100_2024**

► **OBJET : Point n° 19 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MÂCON ET MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION POUR L'OCTROI À LA COMMUNE DE MÂCON D'UNE SUBVENTION EN NATURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE STATIONNEMENT DE CYCLES**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.
Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Monsieur Benjamin DIRX

RAPPORTEUR : Laurent MAZOYER

Une politique cyclable réussie doit combiner deux éléments fondamentaux, à savoir le développement d'itinéraires cyclables sécurisés et le déploiement de possibilités de stationnements pour les vélos.

Ainsi, dans le cadre de son schéma des mobilités durables, Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) prévoit, suite à son adoption en 2021, de « réaliser des aménagements cyclables » et de « déployer une stratégie de stationnement vélo adaptée ».

Ainsi Mâconnais-Beaujolais Agglomération a décidé de soutenir la Ville de Mâcon dans son projet sur son territoire en commandant 50 arceaux pour le stationnement des vélos, répartis sur les différents points dans la ville.

Cette subvention en nature permettra à la Ville de Mâcon de donner des opportunités de stationnement aux cyclistes de façon cohérente et homogène.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Mâconnais-Beaujolais Agglomération en date du 20 juin 2024 portant attribution d'une subvention en nature relative à la fourniture d'arceaux de stationnement vélo aux communes du territoire,

Vu la convention à intervenir entre Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) et la Ville de Mâcon, jointe en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 30/09/2024,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 24/09/2024,

Monsieur Gérard COLON ayant donné pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec MBA, telle que jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

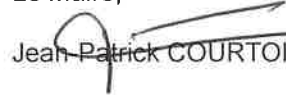
Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu le

15 OCT. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire